

Association de Comptabilité Nationale
Juin 2017

PIB et multinationales,
le cas de l'Irlande.

François Lequiller

Auteur de "Understanding National Accounts"

Une incroyable croissance

- Juillet 2016: Le Central Statistical Office (CSO) irlandais annonce une révision de son estimation de la croissance 2015 (PIB en volume) :
- Le chiffre précédent était +7%.
- Le nouveau : **+26,3% !!**
- L'Irlande était appelée dans les années 90 le "tigre européen" !
- Mais ce chiffre extraordinaire conduisit à parler de ...

D'économie "leprechaun" ?

- Paul Krugman (Prix Nobel) tweete le 12/7/2016:
- *"Leprechaun economics: Ireland reports 26% growth. But it does not make sense! Why are these in GDP?"*
- Qui sont les "Leprechauns" ?
- Ce sont des lutins dans la culture irlandaise...

Un Leprechaun



D'autres chiffres de type "Leprechaun"

- PIB à prix courants : +32.4%
- Production industrielle : +97.8%
- Exports nets : +102.4%
- Croissance du capital productif : +300 milliards euros (+40%)
- *En contraste:*
- Consommation de biens et services : +4.5%

Qu'est-ce-qui est arrivé ?

- La communication du CSO est entravée par les règles de confidentialité statistique, mais...
- Relocalisation à Dublin du patrimoine de multinationales (MNE) américaines, **pour des raisons fiscales...**
- Rien d'autre n'a changé dans l'organisation de ces MNEs :
 - Pas de changement dans la localisation des usines
 - Pas de changement dans la localisation des centres de recherche
 - Pas d'emplois additionnels en Irlande

Relocalisation administrative

- Patrimoine = Produits de la Propriété Intellectuelle (PPI)
- PPI = licences (pharmaceutiques) = royalties
- Dans le SCN : royalties = production
- La simple relocalisation en Irlande de licences double la production industrielle ???
- Gains de productivité magiques...

Un résultat du SCN 2008 ?

- CSO convaincu d'appliquer le SCN 2008
- Soutenu par Eurostat
- Argument principal: la "propriété économique" du capital a été transmise à la filiale irlandaise de la MNE.
- Propriété économique: une définition très vague :
- *"La propriété économique est définie comme être en position de revendiquer les bénéfices associés à l'utilisation d'un actif en contrepartie d'en accepter les risques"*.
- En pratique: *"En l'absence d'un indicateur clair de la propriété économique, le Guide UNECE recommande d'utiliser la propriété légale"*.

Parlons-nous économie ou droit ?

CSO: le PIB est dépassé, vive le GNI*

- Les résultats publiés en juillet 2016 ont été critiqués, y compris en Irlande.
- Que signifie +26% pour la politique de l'emploi du gouvernement irlandais ?
- CSO a organisé une task force qui a rendu son rapport en février 2017.
- Conclusion: promouvoir "GNI*" (RNB*)= *exclut la dépréciation attribuable au capital relocalisé et l'impact des firmes relocalisées.*
- Croissance du GNI* in 2015 = +6%

Analyse du GNI*

- Pourquoi pas GDP* ?
- Raison officielle : parce que le RNB est plus adapté à l'Irlande (Budget Européen)
- 1. $GNI^* = RNB - \text{depreciation des actifs possédés par l'étranger.}$
Bizarre: pourquoi l'appeler **RNB** s'il est net de dépréciation ? Il y a un mot pour cela dans le SCN: Revenu National **Net**.
- 2. $GNI^* = RNB - \text{bénéfices réinvestis des firmes étrangères.}$

Conclusion: GNI^* est une construction bizarre revenant à défaire l'impact de l'application du principe de la propriété économique!

Ne serait-il pas plus intelligent de rediscuter de ce "principe"?

Non, le PIB n'est pas obsolète

- Il n'y a pas de gouvernement mondial.
- La politique économique reste conduite au niveau national.
- Produit **Intérieur** Brut est un indicateur essentiel pour la politique économique, à cause de son lien avec l'emploi.
- La mondialisation et les multinationales créent des difficultés pour obtenir des indicateurs de qualité :
 - Prix de transfert
 - Localisation artificielle du capital intangible
 - Création artificielle de flux d'intérêts entre filiales
- Mais c'est une obligation pour les INS de se battre pour continuer d'avoir les meilleures mesures du PIB.
- Et on peut le faire !

Il faut un traitement spécifique dans le SCN pour les MNEs

- MNEs sont mondiales
- Elles ne connaissent pas les frontières
- Les concepts d’“unité institutionnelle domestique” ou de “résidence” leur sont étrangers
- Elles s’organisent de manière à optimiser leur procès de production :
 - R&D dans les régions à haute qualification (Silicon Valley, etc.)
 - Production dans les pays à bas salaires (Chine, Bangla-Desh, etc.)
 - Profit dans les pays à faible impôt (Irlande, Singapour, etc.)

Parlons “économie” et non “droit”

- Attribuer une “propriété économique nationale” à une filiale de MNE est un leurre
- Les MNEs choisissent le statut de leur filiale au sein de leur procès de production optimisé, sur la base du droit et des impôts.
- Pourquoi les MNEs américaines enregistrent-elles leur patrimoine en Irlande ? Essentiellement pour des raisons fiscales...
- Demain, elles pourraient les relocaliser à Singapour (ou aux Etats-Unis) en un click ...

Les statisticiens devraient se baser sur des principes économiques:

- Si une MNE américaine s’enregistre en Irlande sans changer son processus productif, le PIB ne devrait pas être impacté du tout
- Bien sûr, les royalties arrivent maintenant en Irlande, mais c’est un flux financier (un revenu de la propriété) pas de la production !

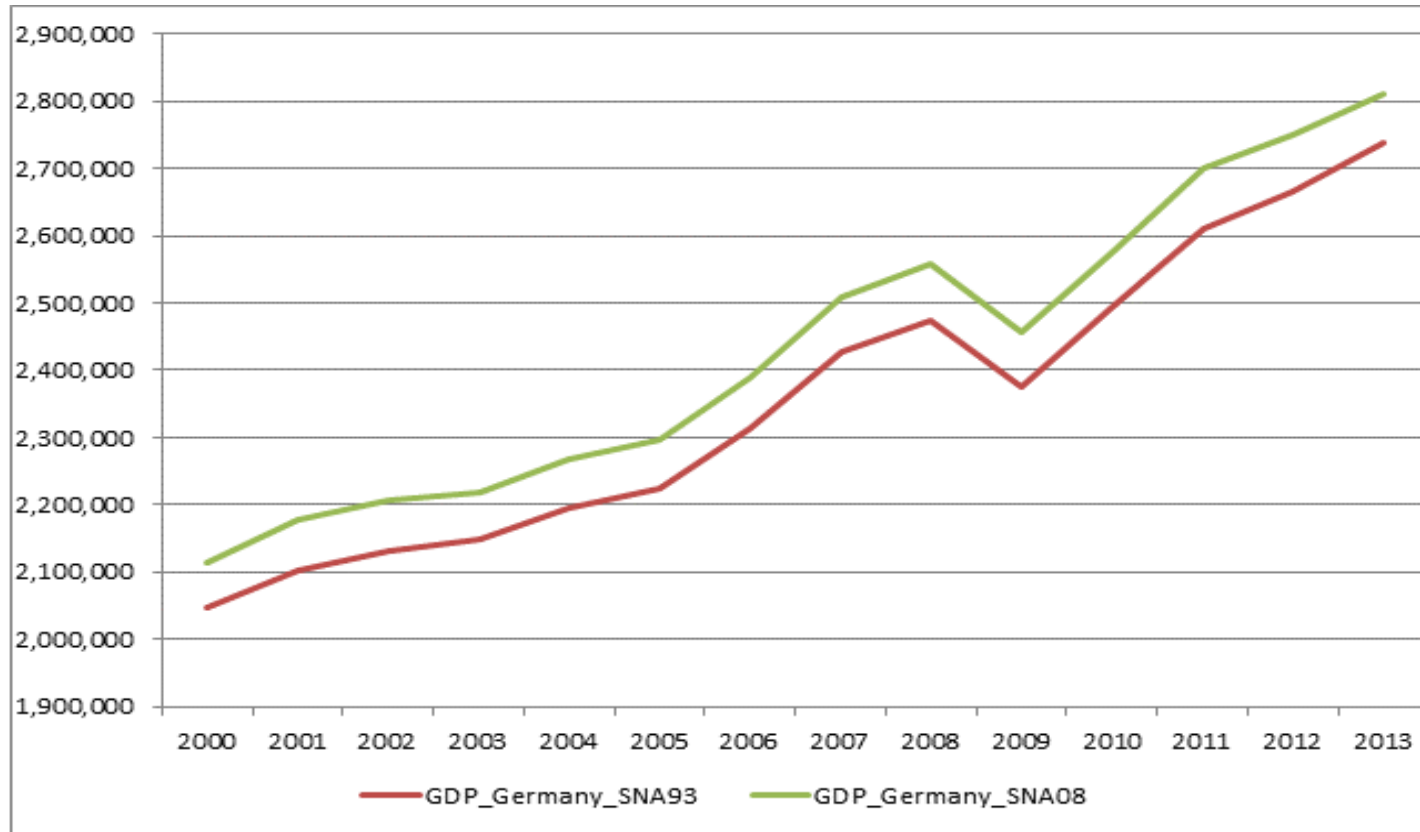
Adoptons des conventions économiques

- L'utilisation de la "propriété légale" est une impasse avec les MNEs
- $PIB = \sum \text{Valeurs ajoutées}$
- **Question essentielle:** où la valeur ajoutée est-elle créée ?
- $Y = f(IC, L, K) \Rightarrow VA = f(L, K)$
- Travail est facilement localisé (il y a des exceptions)
- Le capital physique est aisément localisé
- Le problème est le capital intangible qui peut être localisé n'importe où

Trois solutions

1. Traiter les royalties comme un revenu de la propriété et non comme de la production :
 - Pas hérétique : le SCN 68 le faisait...
 - Mais cela aurait pour conséquence une “décapitalisation” de la R&D.
 - Pour moi, pas dramatique (voir transparent suivant)
 - En ligne avec la comptabilité d’entreprise
 - Mais pas acceptable pour nombre d’entre nous

Avant et après le SCN 2008



Deuxième solution

2. Localiser par convention le capital intangible là où il a été créé :

- Localiser les licences là où sont les chercheurs (Silicon Valley)
- La production (égale aux royalties) serait réaffectée là-bas
- Le cash serait enregistré comme revenu de la propriété dans le pays où il arrive (et est taxé) en réalité
- Ceci affecterait son RNB mais pas son PIB

Troisième solution

3. Ventiler le profit de la MNE suivant une méthode proportionnelle (“formulary apportionment”)

- Dylan Rassier (BEA)
- Logique :
 - La MNE est une entreprise globale
 - Valeur-ajoutée = rémunération des salariés + Excédent d’exploitation
 - La rémunération des salariés est “localisée”
 - La MNE a un profit (mondial) localisé là où elle l’a décidé pour des raisons fiscales
 - Ce profit global devrait être ventilé proportionnellement en utilisant une structure par pays basée sur salariés/capital physique/ventes

La solution 3 est déjà mise en pratique

- Deux cas parallèles :
 - Comptables nationaux vs MNEs
 - Comptables régionaux vs Grandes entreprises domestiques
- Grandes entreprises domestiques ont des établissements dans les différentes régions.
- Comptables régionaux utilisent des méthodes de ventilation pour calculer les PIB régionaux.
- Aux Etats-Unis, les autorités fiscales regionales utilisent aussi ce type de méthode.

Ces solutions sont-elles réalistes ?

- Une enquête récente de l'OCDE a confirmé que les INS ont très peu d'information sur les comptes des MNEs.
- Seulement un pays (sur 34) ajuste le PIB pour tenir compte des prix de transfert !
- Mais, au sein du programme BEPS (Action 13), l'OCDE a imposé un nouveau reporting aux MNEs : le **Country-by-Country reporting**.
- Les MNEs vont être obligés (à compter de fin 2017) de transmettre la ventilation de leur compte consolidé *par pays*.
- Les INS doivent avoir accès à cette fantastique nouvelle source d'information.
- Suivant le Code de bonne pratique statistique, les INS doivent avoir accès, par principe, aux données administratives.

La méthode irlandaise est-elle meilleure pour l'analyse fiscale ?

- Suite à l'enregistrement administratif du capital intangible en Irlande, les royalties arrivent maintenant dans ce pays.
- Ils sont taxés dans ce pays.
- N'est-ce pas normal que le PIB augmente brutalement, en ligne avec les impôts ?
- Non : le PIB n'est pas une mesure de la base taxable.
- Le RNB est plus adapté, le RNN encore plus.
- Mais même le RNN ne contient pas les plus-ou-moins values (qui sont taxables).

La relocalisation du capital tangible peut-elle avoir le même impact sur le PIB ?

- Des experts justifient le traitement du CSO en affirmant que la même chose peut arriver avec un capital tangible.
- Exemple: importation par un petit pays d'une grosse plate-forme pétrolière.
- La production de pétrole génère une brusque envolée de la production, du PIB et de la productivité du travail.
- Mais ceci n'est pas comparable au cas irlandais :
 - Les MNEs ne vendent pas leurs “originaux” car ils constituent le coeur même de leur business (Microsoft ne vendra jamais l'original de Windows). MNEs ne font que transférer leurs originaux entre filiales !
 - La production de pétrole est une activité réelle/La production de royalties n'est pas une activité.
 - La production de pétrole est effectivement localisée dans un endroit/La production de royalties peut être localisée n'importe où.
 - Les royalties sont des flux financiers et peuvent être transférés n'importe où par un click, pas une plate-forme pétrolière !

Le PIN serait-il un meilleur indicateur ?

- Oui
- Le Produit Intérieur Net serait un meilleur indicateur de production que le PIB
- Il prend en compte la variation de la structure du capital :
 - Si le PIN était utilisé, le passage au SCN 2008 aurait été complètement neutre sur le niveau (moins de CI, plus de CCF).
 - La CCF additionnelle aurait compensé la “production” additionnelle.
 - Y compris pour l'exemple de la plate-forme pétrolière.

Le traitement irlandais va à l'encontre du projet BEPS

- L'objectif officiel du projet BEPS (signé par plus de 50 pays) est : *Que les MNEs paient leur impôt là où leur profit est réellement généré.*
- Ceci demande à définir où le profit est généré, économiquement et non artificiellement.
- En utilisant implicitement la convention de l'enregistrement légal du capital intangible, l'exemple irlandais va à l'encontre de l'esprit de BEPS.
- C'est dommage car les experts fiscalistes s'attendaient à ce que les comptables nationaux les aident à construire une solution crédible basée sur des considérations économiques.

Devons-nous ajuster les concepts de PIB/PIN du fait de la mondialisation ?

- Ma réponse est NON.
- Le PIB/PIN demeurent des concepts théoriquement valables quelque soit l'organisation des entreprises.
- La question est :
 - De ne pas se laisser aveugler par l'organisation légale des MNEs
 - De fonder nos conventions et nos estimations sur l'économie et non le droit
 - De développer notre connaissance des comptes des MNEs, en particulier en utilisant le nouveau reporting CbC de BEPS.
- Le CSO dit qu'ils appliquent le SCN.
- Si c'est le cas il faut revenir sur l'interprétation de ce concept de "propriété économique".
- Les statisticiens OCDE devraient créer une task forcé pour réinterpréter ce concept.